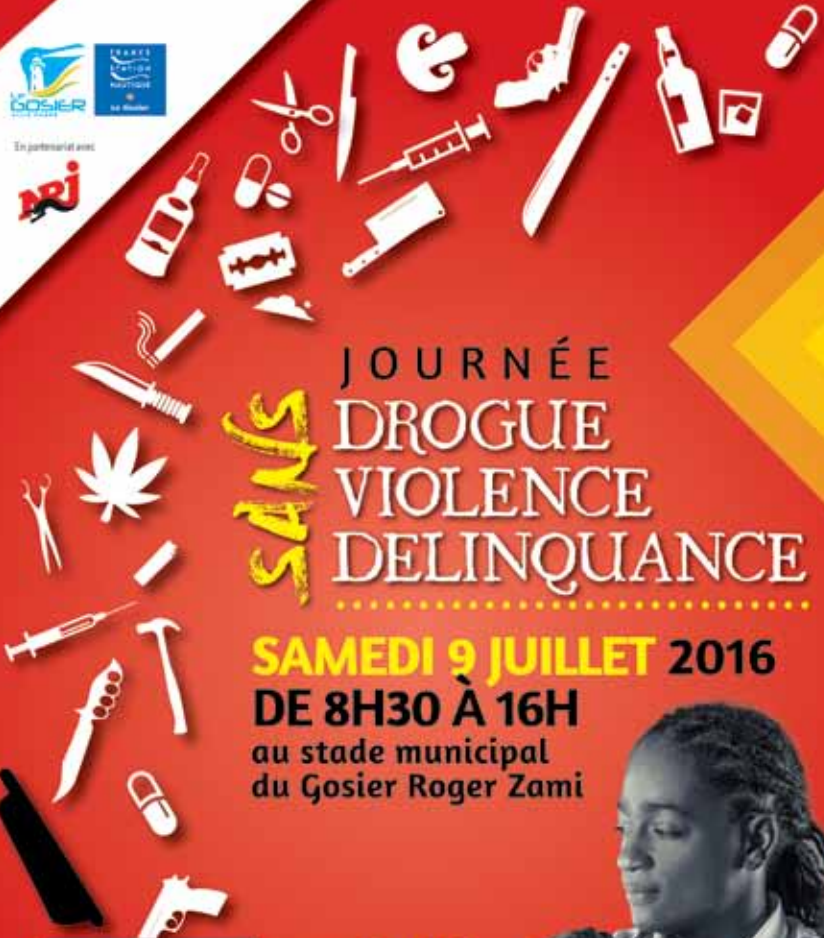




En partenariat avec



JOURNÉE
SANS DROGUE
VIOLENCE
DELINQUANCE

SAMEDI 9 JUILLET 2016
DE 8H30 À 16H
au stade municipal
du Gosier Roger Zami

AVEC **DALY**
PARRAIN DE LA
MANIFESTATION

CONTACT

0590 84 95 93

www.villedugosier.fr | [le Gosier](https://www.facebook.com/leGosier) | [VilleduGosier](https://www.instagram.com/VilleduGosier)



• **Concours de graff** •
Ma **Ville** dit : **NON À LA VIOLENCE !**

• Règlement intérieur - Concours de graff •

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La Ville du Gosier organise un concours de graff le samedi 9 juillet 2016 dans le cadre de la manifestation «Journée sans drogue, sans violence, sans délinquance»

ARTICLE 2 - OBJET DU CONCOURS

L'objet du concours de graffiti est la réalisation d'une œuvre sur le thème d'une « journée sans drogue, sans violence, sans délinquance » sur les murs du stade municipal. Le candidat doit faire preuve de créativité tout en inter-prétant de préférence le thème en lien avec la région à laquelle ils appartiennent.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et ouverte aux jeunes.

8 candidatures seront retenues.

Modalités de participation : Le candidat peut concourir seul ou en binôme. La fiche d'inscription (ci-contre) sera à remplir et signer par les participants au concours. Pour la présélection, une esquisse doit être fournie à l'inscription.

ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Le classement des candidats se fera sur les critères de sélection suivants :

- Créativité et originalité : capacité à faire une proposition artistique illustrant le thème de la manifestation.
- Maîtrise de la technique choisie

ARTICLE 5 - PRIX

- 1er prix : un trophée, une tablette
 - 2ème prix : une médaille, un casque
 - 3ème prix : médaille, une place de concert
- Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 - DROIT DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION

En participant au concours, les candidats cèdent à titre gratuit à l'organisateur le droit d'utiliser et de diffuser leur nom, prénom, leur image, leurs éventuelles interviews et

leur œuvre pour la communication interne et externe des organisateurs. Les candidats garantissent que le projet soumis est une œuvre originale et qu'elle ne contrefait les droits d'aucun tiers.

ARTICLE 7 - ANNONCE DES RÉSULTATS

Après la délibération du jury, les 3 premiers seront récompensés au moment de la remise des prix.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix le jour de la manifestation soit le 9 juillet 2016.

ARTICLE 9 - MISSION DU JURY

Un jury composé souverainement par la ville classera les films en fonction de leur valeur technique et artistique.

ARTICLE 10 - EXCLUSIONS

Les œuvres contrevenant à la loi et aux bonnes mœurs sont interdites et donneront lieu, le cas échéant, à une exclusion du participant et seront supprimées.

ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de l'esquisse soumise.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉS

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 - OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par l'organisateur, souverain dans sa décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

• Fiche d'inscription - Concours de graff •

Nom :

Prénom :

Âge :

Adresse :

Téléphone :

Signature :

Fournir esquisse à l'inscription.



Les inscriptions s'effectuent à l'accueil de la mairie du Gosier et
du Pôle administratif situé à Périnet ou par mail :

dcs@villedugosier.fr

Infoline : 0590 84 95 93 / 0690 93 38 79

• Lettre de décharge - Concours de graff •

Je soussigné, (Nom, Prénom)

.....

Né(e) ledemeurant à

.....

Reconnais avoir pris connaissance du règlement du « Concours de graff » organisé par la Ville du Gosier dans le cadre de la « Journée sans drogue sans violence sans délinquance ».

Le signataire doit faire précéder sa signature de la mention manuscrite suivante « Lu et approuvé ».

Fait à, le

Signature

Autorisation parentale pour les mineurs - Concours de graff

Je, soussigné(e) Mme,M

Autorise mon fils, ma fille, à pratiquer et à participer au « Concours de graff ».

Fait à, le.....

Signature,